

Conseil municipal du lundi 18 décembre 2017 : Notre Résumé*

**résumé des élus « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

3 élus absents (2 de la liste majoritaire et 1 de la liste « Oxygène ») : P. Brunel (pouvoir à P. Waill), M. Florand (pouvoir à R. Desgats), C. Suffisseau ((pouvoir à F. Koelsch).

Au programme : **1 Procès-Verbal** (CM du 4 septembre 2017), **2 déclarations** de D. Michaud (*liste Linas Avant Tout*) puis de L. Hertz (*conseiller délégué majoritaire*), **2 décisions municipales** prises le 14 et le 27 novembre 2017 (DM 33 et 34/2017), **13 délibérations** (rapports 1 à 13), et **10 questions diverses** (2 questions de la liste « Oxygène » et 8 questions de la liste « Linas Avant Tout »).

Approbation du PV (séance du 4 septembre 2017 - « deuxième ! »)

Ce PV a déjà été soumis lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Nous avons fait remarquer deux « oublis » : la déclaration de Christian Lardière (*liste Linas Avant Tout*) en début de séance le 4 septembre, et le contenu des décisions municipales. En réponse à ces remarques, F. Pelletant avait décidé de reporter l'approbation du PV. Une version « corrigée » nous est donc proposée : le contenu des décisions municipales a bien été rajouté, mais, si la déclaration de C. Lardière est maintenant évoquée, c'est via les 3 lignes suivantes :

« Monsieur LARDIERE fait une déclaration verbale en préambule au conseil par rapport aux propos injurieux et délirants concernant Madame CUNIoT-PONSARD et lui-même. Mais il pense finalement que Monsieur le Maire est capable de se décrédibiliser tout seul. Il décide donc de ne pas réagir et d'attendre les prochaines élections »

Nous signalons que les propos injurieux en question visaient Madame Corinne CLOTTEAUX, élue majoritaire à l'origine de la plainte pour violation d'un vote à bulletins secrets, et non pas Madame Cuniot-Ponsard, qui n'a rien à voir avec cette affaire et n'était pas visée dans le texte de F. Pelletant. Par ailleurs, ces 3 lignes ne précisent ni qui a tenu ces propos injurieux (F. Pelletant), ni dans quel cadre (Tribune libre dans le magazine « Au Coeur de Linas » de début septembre 2017), ce qui apparaît comme étant une information minimale. Nous demandons à ce que cette référence soit ajoutée et l'erreur de nom corrigée.

F. Pelletant, après plusieurs tergiversations, promet finalement que cela sera fait.

Déclaration de Daniel Michaud (*liste Linas Avant Tout*)

Un public exceptionnellement nombreux s'est déplacé pour cette séance du conseil. La déclaration qui suit en explique la raison.

*« En lançant ces dernières semaines les **opérations de consultation des permis de construire** sur les opérations immobilières de l'avenue Boillot (ex-site Intermarché) et sur l'opération du Chemin du Vieux Pavé de Bruyère (ex-site de la casse automobile Darde) mais dont l'impact sur le chemin de Tabor est d'ores et déjà fortement pressenti, **vous affichez clairement votre choix d'un développement brutal, massif et incohérent de logements sur les quartiers situés de l'autre côté de la N20.***

En effet ces deux opérations respectivement de 304 logements pour l'opération Autodrome et de 183 logements pour le site TABOR viennent s'ajouter aux 150 logements déjà actés pour le quartier de Guillerville, auxquels il convient d'ajouter tous les autres projets pressentis dans le quartier de La Lampe/Amaryllis ou encore le projet du bas de l'avenue Boillot.

650 à 700 logements nouveaux de ce côté de la N 20** puisque c'est de cela, au minimum, dont il s'agit à un horizon court terme, c'est environ **2000 à 2500 personnes nouvelles à accueillir dans ces différents quartiers**, probablement plus de 1000 véhicules supplémentaires au quotidien amenés à circuler au sein de la commune. **En l'absence de communication sur le projet Boillot, de réunion publique, de réunion de quartier ou de communication fiable sur le site internet de la commune, les riverains se sont mobilisés.** Inquiets, ils sont légitimement en droit d'attendre des explications compte tenu que ces projets vont modifier considérablement leur quotidien. **Ils se sont tournés vers nous, et ce soir ils vous interrogent :

Quelle est la logique, si toutefois elle existe, d'un tel développement en termes d'urbanisme ?

Quelle est cette logique qui vous conduit à construire autant de logements sans y prévoir le moindre commerce de proximité, la moindre infrastructure de proximité ?

Quelle est cette logique qui consiste à multiplier d'un côté de la commune, des opérations immobilières essentiellement d'habitations alors que les infrastructures indispensables pour accueillir ces nouveaux Linois (écoles, installations sportives par exemple) sont, elles, prévues à l'autre extrémité de la commune ?

Quelle est donc cette logique d'urbanisme linoise qui vise à construire du collectif dans des quartiers à caractère majoritairement pavillonnaire ?

Quelle est encore cette logique qui vous amène à promettre des aménagements de voiries alors que dans le même temps vous vous empressiez de transférer cette responsabilité voirie vers la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, parce que vous savez que vous n'aurez jamais les financements pour en assurer la réalisation.

Et puis enfin quelle est donc votre conception personnelle de la mixité sociale, Monsieur le Maire, pour accepter au sein d'une même opération des taux de logements sociaux de 76% et de 100%. Comment dans ces conditions pouvez-vous parler de mixité sociale ?

Il y aurait beaucoup à dire sur la sécurité déficiente des rues de ces quartiers, sur les impacts au niveau de la circulation, sur les nuisances de tout ordre que va entraîner cette concentration, sur les transports qu'il faudra immanquablement mettre en œuvre, sur les parkings déjà insuffisants etc... **Tous ces sujets, vous n'en parlez jamais... et pourtant ne sont-ils pas ce qui vous était reproché par la Préfecture, la Région, et les différentes Personnes Publiques Associées dans le cadre du PLU ?**

Voilà en quelques lignes les questions de bon sens que se posent vos administrés et pour lesquelles ils attendent des réponses de votre part.

Il y a 3 ans, vous aviez annoncé haut et fort dans un Linas Actualités la construction d'une école sur le site de l'autodrome. Force est de constater que votre communication a été beaucoup plus discrète sur ces opérations immobilières.

Voilà 20 ans que les riverains de l'avenue Boillot, tout comme ceux d'autres quartiers d'ailleurs, vous réclament un aménagement de leur rue, des trottoirs pour plus de sécurité pour leurs enfants. Dans le dernier Linas Actualités de décembre, vous écriviez : « les promoteurs vont financer la restructuration de la voirie communale qui dessert les programmes immobiliers ». Nous avons rencontré les représentants de Pierreval. Mal à l'aise ils nous ont confirmé qu'il n'en était rien. Leur contribution est celle de tout promoteur, c'est-à-dire taxe d'aménagement et taxes d'urbanisme (lorsqu'il n'y a pas de Projet Urbain Partenarial). Pas plus pas moins.

Dans ce même Linas Actualités vous écrivez encore : « Nous voulons garder la maîtrise des opérations afin de choisir et de réguler l'arrivée de ces nouveaux habitants ». C'est probablement la situation dont vous rêvez, mais certainement pas la réalité, Monsieur Pelletant, et vous le savez mieux que quiconque. Quand le développement d'une commune n'est guidé que par des leviers financiers, en raison d'une mauvaise situation financière, plus aucune décision de bon sens n'est possible. Et toute cette impréparation en est la démonstration.

Vous n'avez pas communiqué avant sur ces projets, mais peut-être le ferez-vous dans un prochain Linas Actualités. Peut-être pointerez-vous du doigt, comme vous l'avez déjà fait, telle ou telle association de riverains, qui, en raison d'un recours contre un permis de construire, serait responsable d'un désastre pour notre commune, en suspendant la réalisation d'une opération immobilière.

Par respect pour vos administrés et par respect pour ces riverains présents ici ce soir, inquiets d'un changement mal maîtrisé de leur quartier, nous vous demandons d'assumer vos responsabilités. Et cela commence ce soir en apportant des réponses et des explications claires et précises **aux nombreuses questions que ces riverains nous ont demandé de vous adresser.** »

F. Pelletant : « Rappelez-moi Monsieur Michaud ce que vous avez voté quand on a voté le PLU »

D. Michaud rappelle à F. Pelletant qu'il a fait ces mêmes remarques lors du débat sur le PLU.

F. Pelletant dit que si l'on reprend les votes de D. Michaud lors des délibérations relatives à l'urbanisme, la position de D. Michaud affichée aujourd'hui est « relativement nouvelle ».

D. Michaud s'inscrit en faux. Il a fait ces mêmes remarques lors des débats, et surtout, les projets ont, depuis, complètement changé de dimensions : de 150- 180 logements prévus au départ on est passé à plus de 300.

F. Pelletant estime que la meilleure façon de s'informer sur les projets immobiliers de la commune, c'est de rencontrer les élus qui s'en occupent. Il ajoute : « Or, en fait, moi j'ai jamais rencontré qui que ce soit à ce sujet, ou peut-être une personne, et encore, on a à peine effleuré la question. Pascal a rencontré une association de riverains, pour un des programmes, récemment [...] Vous vous positionnez comme porte-parole des riverains, donc l'opposition représente les riverains ?! On aurait pu imaginer que les riverains seraient venus se renseigner auprès de la mairie. »

Quelqu'un dans le public demande l'autorisation d'intervenir.

F. Pelletant le coupe immédiatement : « Ah non Monsieur ! le public ne peut pas parler ! ».

La personne s'excuse. [\[Note de la rédaction : le Maire peut tout à fait décider de donner la parole au public, c'est lui qui décide\]](#)

F. Pelletant souhaite aborder l'ordre du jour, mais Ludovic Hertz demande la parole pour faire lui aussi une déclaration.

« Je m'excuse déjà pour toutes les personnes qui ont fait le déplacement aujourd'hui, parce que ce que je vais dire ne va pas forcément leur donner envie de revenir. Désolé.

La semaine dernière je me suis rendu en mairie afin de discuter avec un agent concernant un problème d'adresse dans une application intra-mairie mise en place par M. Pelletant. En effet, cette application, que je n'utilise pas d'ailleurs, reprend les noms, prénoms, et adresses personnelles des élus de la majorité, sauf pour M. le Maire qui, lui, est domicilié place Ernest Pillon. J'ai fait part de mon étonnement dans plusieurs échanges de mails, et demandé à ce que l'adresse me concernant soit également celle de la mairie [...] J'en ai également profité pour dire à cet agent qu'à plusieurs reprises **j'avais eu des échos comme quoi des recherches étaient effectuées sur moi depuis quelque temps**, et, sans jamais l'accuser bien entendu, je lui ai dit que si j'apprenais qu'un personnel de la mairie était impliqué dans une enquête me concernant, je ne laisserais pas passer. Pour information, je suis fonctionnaire de police.

L'agent m'a alors assuré ne pas être impliqué et m'a dit que je ne cherchais pas dans le bon bureau. Qu'à cela ne tienne, j'ai changé de bureau, j'ai évoqué les mêmes faits, et j'ai eu les mêmes réponses. En partant, j'ai souhaité informer M. le Maire de ma démarche, mais celui-ci n'était pas présent en mairie. **Le soir même je recevais un mail de F. Pelletant m'informant que je ne devais plus communiquer avec les agents de la commune**, uniquement avec Mme Gomila (Directrice Générale des Services), éventuellement avec Mme Bruillon (Directrice du Service Scolaire).

Dans ce mail, F ; Pelletant m'informait également de sa volonté de saisir la police des polices en m'accusant visiblement de détenir des informations sur un agent. Je vais être clair et précis : je n'ai jamais, bien évidemment, utilisé ma qualité de policier pour faire des recherches sur cet agent, ni sur personne d'autre d'ailleurs. Et c'est l'esprit tranquille que je me rendrai à une éventuelle convocation de la police des polices, si c'est nécessaire, pour m'en expliquer. J'espère d'ailleurs **que les policiers ou ex-policiers qui gravitent autour de M. Pelletant auront la même tranquillité d'esprit que moi** car il va de soi que je ne ferai pas le déplacement pour rien, et que cela me donnera l'occasion de discuter avec la police des différentes pratiques qui ont cours sur notre belle commune. Je rappelle que tout cela a eu lieu lundi dernier, donc le 11 décembre.

Le lendemain, mardi 12, j'ai également eu la mauvaise surprise (coïncidence ?) de voir des commentaires à mon égard sur le blog de F. Pelletant : un certain Guy tenait des propos (12 décembre 2017 à 18 h33) dont je vais vous faire lecture :

« Bonjour M. Pelletant. Aurez-vous le courage de publier ce post ? Il ne faut pas s'étonner du contenu de ce dossier et du jugement lorsque l'on sait que **la principale enquêtrice qui vous a chargé était copine avec Monsieur H., élu dissident du conseil municipal** [L. Hertz s'interrompt, précise qu'il est le seul M. H... au conseil, et suggère « élu intègre » plutôt que « élu dissident ». Il reprend la lecture du commentaire]. N'est-il pas exact que M. H... l'a avoué devant une bonne vingtaine de personnes le 13 mars 2016, j'y étais, pour se justifier et démentir **qu'il aurait eu une relation avec la policière qui vous a accusé**, ce que personne ne lui demandait. M. H..., qui est aussi policier, a été obligé de tout déclarer [L. Hertz fait remarquer que là, du coup, il est facile de l'identifier puisqu'il est le seul policier autour de cette table]. Votre élu et votre inquisitrice se connaissent depuis qu'ils ont fait l'école de police ensemble, ils ont été en vacances ensemble, ils ont travaillé dans le même commissariat à Cachan, ils se sont envoyé des SMS alors que vous étiez en garde à vue, n'est-ce pas ? »

Je vous passe la réponse de F. Pelletant, faute de temps. Rien de spécial. Juste : il précise qu'il a modifié le commentaire pour mettre des étoiles à la place de mon nom. Ça me paraît difficile de modifier des commentaires, à moins de les écrire soi-même...

Il me paraît nécessaire d'apporter quelques éléments que, je pense, « Monsieur Guy » a oublié de mentionner. Vous aurez compris que l'affaire dont il est question est celle dans laquelle M. Pelletant a été condamné en première instance à 3 ans de prison avec sursis, 20 000 € d'amende, et 5 ans d'inéligibilité, etc...etc...Et dont il a fait appel du jugement. Il bénéficie donc bien sûr de la présomption d'innocence.

Je précise que lorsque M. Pelletant a été conduit en mairie par les forces de l'ordre afin de perquisitionner son bureau, j'ai effectivement constaté qu'une des policières qui l'accompagnait ne m'était pas étrangère puisque j'étais bien à l'école de police avec elle, que nous nous sommes retrouvés dans le même commissariat en sortie d'école, à savoir au Kremlin-Bicêtre, et non à Cachan comme cela a été mis dans le commentaire. Par ailleurs en 2008, effectivement, je suis parti en vacances en Espagne avec 7 autres collègues, dont la fameuse enquêtrice. Nous étions 8, pardon. J'ai également mes photos de vacances si ça vous intéresse.

Je précise que c'est bien moi qui ai mis F. Pelletant au courant de toutes ces informations, et non pas dans un souci de me justifier de quoi que ce soit, mais plutôt à l'inverse, pour éviter toute rumeur nauséabonde. Et voilà : on y est !

Au lendemain de sa condamnation en première instance, le 16 mars 2016, *quelle n'a pas été ma surprise* lorsque j'ai découvert dans la presse une interview de F. Pelletant, dans laquelle il déclarait ceci : « *Jusque-là je faisais confiance à la justice, il ne me semblait pas opportun d'apporter ces éléments, mais l'officier de police judiciaire chargé de l'enquête est un ami personnel d'un des membres du conseil municipal, lui-même directement concerné.* » La veille, le 15, il avait mis sur son blog, non pas « ami personnel », mais « ami intime ». J'étais « ami intime », là je suis passé à « relation »... À la vue de ces éléments, j'ai tout de suite compris que F. Pelletant souhaitait utiliser mon amitié avec ma collègue pour obtenir un vice de procédure. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de longues études pour le comprendre, ce qu'il m'a d'ailleurs confirmé lors d'un entretien en date du 15 mars 2016.

Durant cet entretien, je lui ai fait part de mon indignation quant à ses méthodes de défense, et lui ai rappelé que c'est bien moi qui l'avais informé de cette relation d'amitié, que je ne rentrerais pas dans son jeu pour discréditer ma collègue. Ce à quoi il m'a répondu qu'il n'avait pas le choix car tous ses arguments avaient été balayés au tribunal, mais qu'il était tout à fait conscient que je n'avais rien à voir là-dedans, et que de toute façon, s'il avait eu le moindre doute quant à ma neutralité dans ce dossier, il m'aurait retiré mes délégations.

Je voulais donc apporter ces précisions à ce fameux Guy, si tant est qu'il existe. Je ne peux pas non plus m'empêcher de penser à la fois où M. Pelletant a comparé l'opposition au régime nord-coréen. *Je vous laisse seul juges quant aux méthodes de chacun*. Pour finir, pour ceux qui se posent la question, je tiens à préciser que je ne démissionnerai pas de mes fonctions de délégué aux affaires scolaires. Pour la bonne et simple raison que j'estime ne jamais avoir rien fait de mal dans cette commune. J'essaie de faire mon travail le mieux possible, en concertation avec le service scolaire et les différents services de la mairie, les enseignants des écoles et les associations de parents d'élèves. »

F. Pelletant : « Comme je n'ai pas envie de passer la soirée là-dessus, je donnerai juste 2-3 informations. D'une part vous dites être un élu intègre... tu dis être un élu intègre, j'espère que tu veux pas dire que les autres ne le sont pas ? »

L. Hertz : « Absolument pas »

C. Lardière (liste Linas Avant Tout) à F. Pelletant : « Et surtout pas vous ! ». Il dit en arriver à se demander ce que lui fait encore là, dans ce conseil, pourquoi ce conseil ne démissionne pas massivement ? Depuis 25 ans qu'il fréquente le monde politique, il n'a jamais vu une personne comme F. Pelletant.

F. Pelletant : « Monsieur Hertz nous a redit ce soir ce que finalement tout le monde savait déjà, bon, écoutez, pas de problème ! » [Nous en tout cas, on apprend tout cela ce soir !]. F. Pelletant évoque « une directrice d'enquête qui connaît un des élus du conseil municipal, qui, en plus, a son nom qui figure dans une des procédures »

L. Hertz : « Grâce à toi d'ailleurs. »

F. Pelletant : « Grâce à toi !, et grâce à ton dévouement de l'époque ! »

[Note explicative de la rédaction : Dans la procédure en question, F. Pelletant est accusé, entre autres (détournement de fonds publics, abus de confiance, escroquerie, prise illégale d'intérêt, ...), d'avoir créé et utilisé 2 associations de façade pour bénéficier personnellement d'emplois d'avenir, des emplois réservés à des jeunes et **dont les salaires sont payés à 95% par l'État et la Région si l'employeur est une association**. F. Pelletant a ainsi employé entre 20 et 30 jeunes (via l'association AAHB) à des travaux de rénovation dans la vingtaine de logements et le bar dont il était propriétaire, ainsi qu'à faire fonctionner son bar-restaurant à Villejuif (via l'association ACEDA). F. Pelletant a demandé à l'époque à 2 élus majoritaires d'être officiellement le président (F.X. Macel) et le trésorier (L. Hertz) de l'une de ces associations, AAHB, dont F. Pelletant a toujours été le seul dirigeant de fait. C'est pour cette raison que L. Hertz et F.X. Macel se retrouvent cités dans la procédure. L. Hertz a démissionné de AAHB immédiatement après son audition par la P.J. Le texte du jugement délivré le 14/03/2016 contre F. Pelletant est en ligne sur ce site]

F. Pelletant ajoute, à propos de l'enquêtrice de la PJ : « *La moindre des choses quand un fonctionnaire est dans cette situation-là, c'est se déporter, elle ne l'a pas fait. Je le regrette* ». Il précise que, jusqu'à présent, il n'a pas fait valoir ce qu'il estime être un vice de procédure pour se sortir de l'affaire.

Concernant le mail adressé à L. Hertz et lui demandant de ne plus communiquer avec les agents de la mairie, il répond que c'est la règle : tous les élus de ce conseil municipal, y compris ceux de la majorité et ceux qui ont des responsabilités, doivent passer par la Directrice Générale des Services. Le devoir d'un maire est de protéger les agents de sa commune...

D. Michaud demande des précisions sur les raisons invoquées par F. Pelletant dans la convocation adressée aux élus pour reporter la séance du conseil d'une semaine (la séance était programmée le 11 décembre et non le 18). Il cite F. Pelletant : « *En dépit des études techniques et financières menées pour la rénovation complète de l'avenue Boillot, un recours reçu*

en mairie contre le projet de construction Pierreval remet en cause notre planning de transfert de la compétence voirie à l'agglomération au 1^{er} janvier prochain. Les réflexions en cours m'amènent donc à retarder d'une semaine le Conseil municipal initialement prévu le lundi 11 décembre. »

F. Pelletant répond : il y avait un accord avec la CPS pour que la réfection complète de l'avenue Boillot lui soit transférée, la CPS avait prévu le financement de ces travaux en 2019. À cause du recours les travaux ne pourront pas être faits en 2019, et il faut donc revoir la question avec la CPS. Il ajoute que le CM aurait dû être annulé en fait mais que des délibérations urgentes devaient être passées, notamment la décision modificative au budget 2017.

Nous avons une question : en lisant les raisons données par F. Pelletant au report de la séance, nous nous attendions à ce qu'une délibération en rapport avec le transfert de voirie figure à l'ordre du jour, puisque sa mise au point ou sa modification de dernier moment serait la cause du retard. Or il n'y en a pas... ??

F. Pelletant répond : une délibération était prévue et elle a été finalement retirée. Le délai d'une semaine a permis de vérifier si le recours pouvait ou non « prospérer ». Objet de la délibération retirée : le transfert supplémentaire de la compétence voirie à la CPS pour ces travaux exceptionnels, qui ne sont pas compris dans l'enveloppe de transfert déjà votée au mois d'octobre [*en fait c'était lors de la séance de novembre- tous les détails sur ce transfert de compétence dans notre résumé de la séance de novembre 2017*].

Les 2 décisions municipales (DM 33 et 34/2017)

● DM 33 (14 novembre 2017 – signée par B. Julié): Marché public de fournitures : deux lave-vaisselle industriels pour le restaurant municipal. Ce marché (« 2017 FOU 03 ») a été conclu avec la société **Avond Services** (179 bd John Kennedy, 91100 Corbeil-Essonnes). Montant total = **40 900 € HT** (fourniture, livraison, installation, reprise des deux anciens lave-vaisselle).

● DM 34 (27 novembre 2017 – signée par B. Julié): Marché public de services : maintenance de l'éclairage public. Ce marché (« 2017 SER 04 ») a été conclu avec la société **SEIP IDF** (rue des graviers, 91160 Saulx-les-Chartreux). Il se décompose en 2 parties : une partie fixe dont le montant forfaitaire est de **13 800 € HT par an**, et une partie à bons de commande, sans montant minimum, dont le montant maximum est de **45 000 € HT par an**. Durée : 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour 2 nouvelles périodes de 12 mois chacune. Les travaux de remplacement à neuf d'un secteur complet, et les travaux de création ou d'extension du réseau, sont exclus du marché.

Les 13 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

● Rapport 1 (délibération 98/2017): Budget 2017 : décision modificative n°2 (7 abstentions des 3 élues Oxygène et des 4 élu-e-s Linas Avant Tout): Les ajustements à apporter au budget primitif 2017 déjà modifié par la décision modificative n°1 (*votée lors de la séance d'octobre 2017*) sont les suivants :

Dépenses d'investissement	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	+ 173 637 €	Construction de l'école maternelle : avance supplémentaire demandée par l'architecte (20% → 30%)
Recettes d'investissement	Chapitre 024 : Produit des cessions	+ 321 000 €	+ 425 k€ (recette initialement prévue en 2018) - 104 k€ (recette reportée en 2018)
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	- 147 363 €	Emprunt revu à la baisse en conséquence : 700 k€ au lieu de 847 363 k€ après la DM n°1.
	Total des recettes	+ 173 637 €	

D. Michaud demande quelle est la recette de 104 000 € qui disparaît du budget 2017.

F.X. Macel (*adjoint aux finances*) ne sait pas : il répond qu'il a les chiffres sous les yeux, mais pas ce à quoi cela correspond.

D. Michaud conclut de la baisse de l'emprunt que des investissements initialement prévus n'ont pas été faits.

F.X. Macel : « Pas obligatoirement ».

F. Pelletant prend le relais : « En gros on est à 80% de taux de réalisation, comme tous les ans, et donc les 20% on les redéploie. C'est de la trésorerie »

Nous reprenons la question : quels sont les investissements initialement prévus en 2017, et qui ont été abandonnés ou reportés ?

F. Pelletant : « Par exemple : la vidéo protection. On devait commencer la première tranche cette année. Par la force des choses, compte tenu qu'on a pas le local pour installer les équipements, on reporte sur l'année suivante. On a l'Église, qui a pris du retard... Vous n'allez pas vous plaindre qu'on appelle pas l'emprunt ! »

● **Rapport 2 (délibération 99/2017): Cimetière : revalorisation du tarif des concessions et modification du règlement**

Il est proposé au conseil de revaloriser les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Durée	Concessions en terre		Columbarium	
	Depuis le 14/12/2015	À partir du 18/12/2017	Depuis le 14/12/2015	À partir du 18/12/2017
15 ans	127 €	129 €	414 €	419 €
30 ans	253 €	256 €	816 €	825 €
50 ans	655 €	663 €	1051 €	1064 €

Par ailleurs, il est proposé d'apporter des précisions au règlement actuel du cimetière. Ces précisions concernent : la numérotation des allées verticales, les personnes pouvant être inhumées ou placées dans le columbarium, l'interdiction d'inhumer les dimanches et jours fériés, la présence de la Police Nationale, les inhumations provisoires, les espaces entre sépultures, l'entretien des concessions et des caveaux.

● **Rapport 3 (délibération 100/2017): Participation de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) à la Zone d'Activités Economiques (ZAE).** Les zones d'activités économiques sont légalement de la compétence des communautés d'agglomérations. Ces dernières sont en charge de la création, l'aménagement, la gestion, et l'animation des ZAE, et notamment de l'entretien de la voirie.

En pratique, la commune de Linas s'est jusqu'à présent toujours chargée de l'entretien de la voirie dans la ZAE. Lorsque Linas appartenait encore à la CAEE (Europ'Essonne), il avait été convenu que la CAEE rembourserait la commune du coût correspondant (évalué à 1€/m²/an, soit 6238 € par an). Mais la convention qui aurait dû être signée pour permettre ce remboursement n'a jamais été ratifiée. Néanmoins, la somme a été remboursée à la commune pour ce qui concerne l'année 2015 via le reversement de l'excédent de clôture 2015... **La CPS propose donc de régulariser cette situation en signant une convention à effet rétroactif avec la commune de Linas, afin de pouvoir lui verser les 6238 × 2 = 12 476 €** qui lui sont encore dûs (pour les années 2016 et 2017).

Nous faisons remarquer que ce rapport est particulièrement confus : on comprend qu'une convention aurait dû être signée, on ne sait pas pourquoi elle ne l'a pas été, ni même si elle a été rédigée, on nous explique que le remboursement ne pouvait pas avoir lieu sans cette convention, il a néanmoins eu lieu en 2015 en l'absence de convention... Bref, les explications figurant dans ce rapport sont pour le moins confuses. C'est une remarque. Elle ne remet pas en cause notre vote « pour » ce remboursement au bénéfice de la commune.

D. Michaud fait remarquer que ce point n'a pas été abordé en commission « finances » avant de faire l'objet d'une délibération, comme cela aurait dû être le cas.

F. Pelletant : « Vous dormiez pas, j'espère, à ce moment-là M. Michaud ? ». Puis il se tourne vers F.X. Macel, qui confirme : ce point n'a pas été abordé en commission.

● **Rapport 4 (délibération 101/2017) : Modification du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) : modification de l'emplacement réservé ER 19 sur la RN 20 (4 abstentions des élu-e-s Linas Avant Tout).**

Le conseil a déjà délibéré sur ce même sujet deux mois plus tôt (9 octobre 2017). Mais il a été alors demandé au conseil d'approuver le lancement d'une procédure de modification « simplifiée » du PLU. Il s'avère qu'il faut en fait procéder

à une « modification avec enquête publique », et non à une « modification simplifiée ». Il est donc proposé d'annuler la précédente délibération du 9 octobre et d'approuver le lancement d'une procédure standard de modification du PLU, avec enquête publique.

C. Lardière rappelle que la modification de l'emplacement ER 19 aura pour effet que cet ER 19 empiètera sur des propriétés privées, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Il demande qui a proposé cette modification de l'emplacement initial en rond-point.

P. Waill (*adjoint à l'urbanisme*) répond qu'il ne s'agit pas d'un rond-point. La zone réservée est de plus grande taille et de forme arrondie mais cela ne signifie pas que le projet est nécessairement un rond-point. La réflexion n'est pas close sur ce qu'il sera le plus opportun de faire à cet endroit-là. L'essentiel est de déplacer cet ER 19 de l'endroit où il a été positionné par erreur, vers l'endroit où il doit logiquement se situer : au niveau de la rue de la Lampe, pour pouvoir accueillir un arrêt du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur la RN 20.

C. Lardière demande quelles sont les conséquences pour le propriétaire de la parcelle sur laquelle l'ER 19 empiètera, parcelle sur laquelle est déjà programmée une opération immobilière.

P. Waill répond que le propriétaire en question a été reçu en mairie, avec son conseil, pour faire un point sur le dossier. Le promoteur en charge de l'opération prévue sur cette parcelle a également été reçu. « *Toutes les parties sont bien informées et la marche à suivre est connue* ». Il précise : « *C'est pas l'empiètement sur l'angle de la parcelle qui remet en cause le programme par lui-même. Il y a toujours les mêmes possibilités d'urbaniser cette parcelle.* ».

F. Pelletant trouve incohérent de la part de la liste *Linas Avant Tout* la déclaration faite en début de séance et le fait de s'inquiéter maintenant pour un programme immobilier de 40 - 50 logements qui serait menacé par la modification du PLU.

D. Michaud répond que personne n'a dit ici qu'il était contre tel ou tel projet immobilier. En revanche sa déclaration en début de séance est là pour rappeler à F. Pelletant l'essentiel, à savoir que, dans une démarche d'urbanisation, il ne faut pas oublier la qualité de vie des gens au quotidien, la circulation, les infrastructures de proximité, les services de proximité, les nuisances sonores etc...

Nous revenons sur la réponse que vient de donner P. Waill (pas de remise en cause du programme immobilier prévu sur la parcelle). Pourtant il est écrit dans le rapport : « Toutefois, dans la mesure où la rectification de cet emplacement a pour conséquence d'empiéter sur des parcelles limitrophes à la RN 20 et de réduire leurs droits à construire, il convient de procéder à une modification avec enquête publique». Le droit à construire est-il réduit ou pas ?

P. Waill : « *Cela réduit leurs droits à construire si on veut. On doit empiéter sur le terrain privé. Vous savez très bien, que c'est une démarche un peu particulière, qui permet, lorsque le dossier est déposé, de conserver les droits à bâtir initiaux* ». [*Non on ne sait pas, mais on va essayer de se renseigner...*]

● **Rapport 5 (délibération 102/2017) : Acquisition gracieuse de la parcelle AB 504** : Il s'agit d'un terrain de 15 m², situé 37 rue des sablons, et déjà entièrement recouvert de voirie (régularisation).

● **Rapport 6 (délibération 103/2017) : Rapport d'activité 2016 du SIRM (Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry). (Pas de vote)**. Une synthèse de ce rapport d'activité est jointe. Il est rappelé que le SIRM a perdu sa compétence « Ordures ménagères » le 1^{er} janvier 2016 au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) et compte désormais seulement 3 communes (Linas, Montlhéry, La Ville du Bois). Il exerce encore deux compétences : les équipements sportifs (piscine, gymnase, terrain de foot, terrain de handball) et la concession de service public gaz-électricité. Le 1^{er} janvier 2018, la concession gaz-électricité sera transférée à la communauté d'agglomération.

En 2016, la piscine a représenté 97% des dépenses de fonctionnement du SIRM en matière d'équipements sportifs, sa fréquentation par les Linois a sensiblement augmenté. La concession de service public gaz-électricité (30 ans) arrivera à échéance en novembre 2025. En 2016, les dépenses d'investissement de GRDF ont sensiblement augmenté (370 k€, contre 197 k€ en 2015), celles d'ERDF ont légèrement diminué (452 k€ contre 511 k€ en 2015). Le rapport complet est consultable au secrétariat des services techniques municipaux.

Nous demandons si l'augmentation significative des investissements GRDF en 2016 (quasi-doublement) s'explique par de nouveaux branchements sur le réseau (interprétation positive) ou plutôt par un surcroît des opérations de maintenance sur les canalisations existantes (interprétation négative) ?

W. Barsanti (vice-président du SIRM) répond que c'est une combinaison des deux, et que le détail figure dans le rapport.

● **Rapport 7 (délibérations 104 et 105/2017) : Compétence voirie : transferts et mise à disposition de personnel.**

Le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) **entraîne le transfert d'une partie du service chargé de sa mise en œuvre**. Le transfert de la compétence voirie à la CPS au 1^{er} janvier 2018 entraîne donc le transfert et la mise à disposition d'agents municipaux :

→ **Transfert de 2 agents techniques** travaillant à 100% au service voirie. Ces deux agents seront à partir du 1^{er} janvier 2018 sous l'autorité administrative du président de la CPS, mais leur lieu de travail reste la commune de Linas et l'organisation de leur activité reste supervisée par le Directeur des Services Techniques de la commune de Linas. **Les deux agents ont donné leur accord et ont choisi les modalités en vigueur à la CPS** (régime indemnitaire, congés, horaires de travail). **Ils seront payés par la CPS** et la subvention annuelle de la CPS à la commune (l'« Attribution de Compensation ») sera réduite d'autant.

→ **Mise à disposition partielle** pour des agents dont l'activité ne concerne que partiellement la voirie, notamment **5 agents de l'équipe « espaces verts » et 2 agents d'encadrement des services techniques**. Cela représente l'équivalent de **2.86 temps pleins**. **Pour ces agents, rien ne change, ils conservent leur statut et leurs conditions d'emploi**. La CPS remboursera à la commune les charges de rémunération et frais assimilés (formation, médecine préventive, vêtements, assurances statutaires, ...).

Il est demandé au conseil d'autoriser F. Pelletant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

C. Lardière demande si ces agents transférés sont « *en détachement* » et seront appelés à travailler sur un territoire plus large.

B. Julié (adjoint en charge des ressources humaines) répond « Non » aux deux questions.

C. Lardière demande si ces agents pourront redevenir agents communaux s'ils le souhaitent.

B. Julié : « *Non, ce n'est pas réversible* ». Il rappelle que les agents transférés sont d'accord.

● **Rapport 8 (délibération 106/2017) : Tableau des effectifs : mise à jour. (7 abstentions des élu-e-s Oxygène et Linas Avant Tout)**. « *Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les avancements de grades et les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.* »

Il est donc proposé au conseil d'approuver les créations et suppressions de postes proposées, ainsi que le tableau des effectifs actualisé joint au rapport..

[Ci-dessous le tableau des effectifs de la ville de Linas au 11 décembre 2017, sur lequel nous avons ajouté – entre parenthèses – les valeurs précédentes lorsqu'elles étaient différentes (extraites du dernier tableau soumis au conseil, le 13 mars 2017).

Les créations et suppressions de postes apparaissent ainsi clairement dans la colonne « Emplois budgétaires » (+7 postes au total dont 1 en filière administrative, 3 en filière technique, et 3 en filière animation)

Dans la colonne « Effectifs pourvus », les cases grisées correspondent à une augmentation du nombre de salariés, la case jaune à une diminution (8 salariés supplémentaires ont été embauchés en 9 mois, dont 2 en filière administrative, 2 en filière technique, et 4 en filière animation).]

Tableau des effectifs de la ville de Linas au 11 décembre 2017

	Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative	Directrice Générale des Services	A	1	1	
	Attaché	A	(6) → 4	(6) → 4	
	Rédacteur	B	(7) → 8	(6) → 8	
	Adjoint administratif	C	(17) → 19	(17) → 19	1
	Total		(31) → 32	(30) → 32	1
Filière technique	Ingénieur principal	A	2	2	
	Technicien	B	3	3	
	Agent de maîtrise	C	5	5	
	Adjoint technique	C	(36) → 39	(36) → 38	(1) → 3
	Total		(46) → 49	(46) → 48	(1) → 3
Filière sociale	ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	2	2	
Filière culturelle	Assistant de conservation	B	3	3	
	Adjoint du patrimoine	C	2	1	
	Total		5	4	
Filière animation	Animateur	B	1	1	
	Adjoint d'animation	C	(31) → 34	(30) → 34	(12) → 17
	Total		(32) → 35	(31) → 35	(12) → 17
Police municipale	Brigadier Chef Principal	C	2	2	
Total			(118) → 125	(115) → 123	(14) → 21

Au tableau des effectifs figurant dans le rapport est ajouté le petit tableau suivant (*reproduit à l'identique*): les emplois correspondants ne rentrent pas dans la catégorie des emplois budgétaires. [*Note de la rédaction : le libellé « Contractuels » peut prêter à confusion : il y a également, parmi les 123 agents communaux ci-dessus, un certain nombre d'agents contractuels (CDD)*]

Contractuels (emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Effectifs pourvus
Collaborateur de cabinet	A	cabinet	1
Intervenants culturels et sportifs		culturel	3

Nous expliquons que nous avons comparé avec le tableau des effectifs à la date du 13 mars 2017 et déduit que la commune comptait aujourd'hui 8 agents supplémentaires, dont 2 en filière administrative et 2 en filière technique. Nous demandons quels étaient les besoins dans ces deux filières qui ont justifié l'embauche de 4 personnes supplémentaires, autrement dit, quelles sont les fonctions de ces 4 personnes.

F. Pelletant répond qu'il faut tenir compte du fait qu'il y a des postes non pourvus.

Nous lui redisons qu'il s'agit de 8 postes pourvus supplémentaires, et donc de 8 salariés supplémentaires.

F. Pelletant dit qu'il n'a pas les mêmes chiffres. S'ensuit un malentendu sur « les contractuels » (le petit tableau ci-dessus ou les contractuels en général ?). F. Pelletant élude : la réponse sera donnée au PV.

Nous insistons : Madame Gomila, en tant que DGS, connaît nécessairement les fonctions de ces 4 salariés arrivés récemment en filière administrative et en filière technique.

J. Gomila (DGS) répond : en filière technique, il s'agit de personnes venues remplacer des agents absents pour des raisons de santé. En filière administrative, elle n'a pas la réponse exacte, elle ne voit pas trop de qui il s'agit.

Nous insistons encore : nous avons cru comprendre qu'un informaticien supplémentaire avait été embauché récemment, un spécialiste de la sécurité informatique, faisant ainsi passer à 3 le nombre des informaticiens municipaux. Cet informaticien n'est-il pas l'un de ces 2 nouveaux salariés en filière administrative ?

F. Pelletant corrige immédiatement : « Ce n'est pas un informaticien, c'est un webmaster qui va développer le site internet de la ville à la place d'un prestataire extérieur ». Il précise que ce prestataire extérieur coûtait fort cher à la commune.

Nous demandons quel était ce prestataire extérieur... ? [Au vu de la grande « stabilité » du site internet de la ville depuis des années, nous ne soupçonnions pas qu'un prestataire extérieur, fort cher qui plus est, était en charge de son développement]

F. Pelletant répond que l'on nous donnera la réponse. [!!]

Donc cet informaticien récemment embauché ne s'occupe pas de sécurité internet ?

F. Pelletant : « Il donne des avis sur les questions de sécurité, mais il n'a pas été embauché pour ça ».

● **Rapport 9 (délibération 107/2017) : Relais des Assistantes Maternelles (RAM) : agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).** L'agrément du RAM auprès de la CAF arrive à échéance le 31 décembre 2017 (durée : 3 ans). Cet agrément permet de bénéficier d'une subvention qui représente 43% du budget de fonctionnement (environ 10 k€ en 2016). Il est proposé de solliciter le renouvellement de cet agrément pour les trois années à venir, et d'approuver le projet de fonctionnement pluriannuel du RAM sur la période 2018-2019-2020.

● **Rapport 10 (délibération 108/2017) : Centre de loisirs : agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).** Même objet que ci-dessus mais cette fois-ci pour le Centre de Loisirs (accueil de loisirs péri et extra-scolaire des maternelles et élémentaires). La subvention (environ 126 k€ en 2016) est calculée sur la base du nombre d'heures de présence des enfants : nombre d'heures × 0.54 €/heure (tarif 2017).

● **Rapport 11 (délibération 109/2017) : Maison des Jeunes : agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).** Même objet que ci-dessus mais cette fois-ci pour la Maison des Jeunes (accueil péri- et extra-scolaire). La subvention (environ 6 k€ en 2016) est calculée, comme ci-dessus, sur la base du nombre d'heures de présence des enfants : nombre d'heures × 0.54 €/heure (tarif 2017).

● **Rapport 12 (délibération 110/2017) : Projet de classes de découverte de l'école élémentaire.** Ce projet concerne les classes de CM2 (90 élèves) : la première moitié partira du 5 au 9 mars 2018, la seconde du 19 au 23 mars 2018. Contenu de ce projet :

- la découverte des plages du Débarquement et des musées associés : mémorial de Caen, musées américain et canadien.
- une initiation au char à voile encadrée par des moniteurs diplômés
- une visite d'une ferme typique du Pays d'Auge.

Coût de la prestation globale (90 élèves + 12 adultes) : 30 510 € TTC. La commune prend à sa charge 40% de ce coût → la participation familiale = **203.40 € par enfant.**

● **Rapport 13 (délibération 111/2017) : Caisse des Ecoles : démission de Florence Ozeel (élue majoritaire) et désignation d'un(e) remplaçant(e).**

Il s'agit de la deuxième démission de la Caisse des Ecoles en moins de deux mois : Evelyne Pauvert-Roger, élue majoritaire et première démissionnaire, a été remplacée par Serge Sotche lors du précédent CM. Il est donc proposé de procéder à une nouvelle désignation. La liste majoritaire n'a pas de candidat. Une seule candidate se présente : Stéphanie Ravel (*liste Linas Avant Tout*). Elle est désignée à l'unanimité membre du CA de la Caisse des Ecoles en remplacement de F. Ozeel.

1> La publication dans le bulletin municipal des événements familiaux (naissances, mariages, décès) ne peut se faire que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit. Est-ce bien le cas à Linas ?

F. Pelletant : « En fait je ne crois pas. On va vérifier ça. On n'a jamais eu de plainte jusqu'à présent. Effectivement je pense que ça doit être un préalable. Donc on va vérifier. Merci d'avoir soulevé cette question. »

2> Convoqué par la justice à la cour d'appel de Paris le 4 décembre 2017 en tant que prévenu, François Pelletant a mobilisé deux salariés de la commune de 13 h à 20 h, la durée de son audience, pour transporter ses dossiers. Monsieur le Maire, comment justifiez-vous cette utilisation des salariés de la mairie à votre service personnel ?

F. Pelletant : « Comme vous le savez, la commune était partie civile, et ces deux fonctionnaires avaient une lettre de mission signée de ... [hésitation] Madame Gomila, DGS, pour représenter la commune, et rendre compte des débats »

Nous disons que c'est faux. En effet l'une d'entre nous assistait à l'audience : lorsqu'en début de séance la juge a demandé en s'adressant à la salle quelles parties civiles étaient présentes ou représentées, aucun des deux jeunes salariés présents ne s'est manifesté, et F. Pelletant n'a pas bronché non plus.

F. Pelletant : « Ils n'ont pas jugé bon de s'exprimer parce qu'ils n'avaient rien à dire. Ils étaient là d'ailleurs pour rendre compte de l'audience, ce qu'ils ont fait à leur retour. Qu'est-ce que vous voulez que je vous raconte de plus ? »

C. Lardière confirme que ces deux jeunes transportaient les dossiers et n'ont pas dit un mot. *[Ils n'ont pas non plus pris la moindre note pendant les 6 heures qu'a duré l'audience, et comme il est interdit d'enregistrer, rendre compte des débats n'a pas dû être facile...].*

F. Pelletant interrompt C. Lardière et commence à lire la question diverse suivante.

*[Note de la rédaction : La décision de faire représenter la commune à l'audience ne pouvait pas émaner de la DGS, ce n'est pas en son pouvoir, et la commune ne peut pas être « représentée » en justice par des salariés de la mairie... : **article L 2122-26 du CGCT** : « Dans le cas où les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats ». C'est d'ailleurs bien ce qui a été fait lors du CM du 27 janvier 2016 : J. Y. Lusson a été désigné par le conseil municipal pour représenter la commune, partie civile dans le procès intenté à F. Pelletant. J.Y. Lusson étant décédé, seule une délibération du conseil municipal aurait pu décider quel membre du conseil représenterait la commune lors de l'audience en appel le 4 décembre 2017]*

1) L'entretien des trottoirs à Linas est inacceptable. Les piétons sont obligés de marcher dans les rues à certains endroits (Voir photos jointes). Puisque ce n'est pas la première fois que nous posons ce genre de question, pensez-vous un jour, faire le tour de la commune une fois par semaine pour vous rendre compte de l'état des rues et des trottoirs ?

F. Pelletant répond que ce point a été remonté aux services techniques 15 jours plus tôt. Il y a un agent qui fait le tour, mais après, effectivement, il faut que ce soit suivi d'effet. Il espère que cela va s'améliorer.

2) Des employés municipaux se sont rendus à la cour d'appel de Paris le 04 décembre 2017, concernant les affaires privées de Monsieur Pelletant. Quelle était leur mission et comment sont-ils rémunérés ?

F. Pelletant dit avoir déjà répondu.

3) Concernant la question du mois de novembre dernier (pouvez-vous nous fournir l'historique des travaux de l'Église depuis le début de sa rénovation ainsi que le coût total des travaux à ce jour), avez-vous les informations demandées ?

F. Pelletant dit avoir demandé à l'Architecte en chef des bâtiments historiques une rétrospective des travaux réalisés depuis 20 ans, mais il n'a toujours pas de retour.

4) Dans le Linas Actualités, il est écrit « Les promoteurs vont financer la restructuration de la voirie communale qui dessert ces programmes immobiliers. » L'avenue Boillot va donc être refaite de haut en bas. Que comprend cette restructuration (éclairage, trottoirs ?) Est-ce bien clair pour eux qu'ils devront tout refaire ? Est-ce écrit noir sur blanc ou hypothétique ? Quel est le document qui nous garantit cette réalisation ?

F. Pelletant répond : c'est bien toute l'avenue Boillot de haut en bas, c'est bien une restructuration à neuf (réseaux, voirie, trottoirs,...). Par contre, les promoteurs ne vont pas financer directement les travaux : comme les terrains appartenaient à la commune, la vente des terrains a été faite en intégrant dans le prix de vente la contribution des promoteurs aux équipements publics. Ce n'est donc pas le promoteur qui va payer mais la commune, la CPS, l'UTAC etc... Une enveloppe de 2.5 M€ devrait permettre de couvrir les travaux de l'avenue Boillot (le rond-point en bas de l'avenue non compris). Le recours contre le projet Pierreval peut retarder le projet de près de 3 ans s'il y a appel, la réfection de la voirie sera alors retardée d'autant, et son financement par la CPS risque d'être remis en cause.

D. Michaud insiste sur les problèmes de sécurité posés par l'état actuel de l'avenue Boillot (trottoirs, éclairage) : ces problèmes de sécurité ne peuvent pas attendre encore des années avant d'être pris en compte.

5) Suite au recours gracieux déposé concernant le projet Boillot, vous avez répondu par courrier : « Le promoteur du projet a réussi à intéresser la Société Nationale Immobilière pour acquérir la totalité des logements sociaux du site, afin d'y loger notamment des militaires du camp de Linas-Montlhéry. Je vous laisse imaginer les avantages que cela va apporter à la commune et surtout aux riverains ». Pouvez-vous nous préciser quels sont ces avantages pour les riverains ?

F. Pelletant : « Je ne vais pas vous faire un dessin ! Que l'on soit bien d'accord sur les choses, l'urbanisation de la commune, dans cette salle on serait presque tous contre, et je sais de quoi je parle, pendant 15 ans on a freiné des 4 fers pour ne pas le faire. ». Il explique que la commune est maintenant contrainte de réaliser des logements sociaux. Elle essaie d'avoir son mot à dire sur le choix des bailleurs sociaux. La SNI, le bailleur social des fonctionnaires de la défense, de la police et de la pénitencier principalement, est intéressé. F. Pelletant préfère que ces logements avenue Boillot soient attribués à des militaires, à des fonctionnaires, qui posent moins de problèmes sociaux, qu'à des personnes transférées depuis Grigny, il est « désolé de le dire ». Voilà ce qu'il appelle « les avantages » que cela va apporter.

6) Perspective de deux projets (500 logements), distants de 2 km. Quelles sont les réflexions en cours sur l'élaboration du plan de circulation de Linas ?

F. Pelletant reconnaît que « ce n'est pas anodin ». Il explique que des études d'impact ont été évidemment réalisées, vu la taille des programmes : la connexion directe avec la Francilienne pour l'un des programmes, avec la RN 20 pour l'autre, devrait limiter les conséquences pour la circulation dans les rues du quartier. F. Pelletant est d'accord pour dire que cela ne suffit pas et qu'il faudra regarder les choses dans le détail.

7) Une question sur l'adaptation des infrastructures scolaires.

F. Pelletant : « On est en train de construire une école, c'est pas pour rien ! alors que la nôtre a des effectifs qui baissent, en gros des classes qui ferment. ». Il rappelle que cette nouvelle école est « extensible ». Il précise que les familles auront le choix de scolariser leurs enfants sur l'une ou sur l'autre des deux écoles : « on ne fera pas de carte scolaire ! ».

8) Une question sur le choix de réaliser 80 % de logements sociaux dans de telles conditions d'isolement géographique.

F. Pelletant répond : il y a différents types de logements sociaux, la commune essaie d'avoir la maîtrise sur l'attribution de ces logements, ce qu'il est assez facile d'obtenir de la Préfecture, la commune essaie également de choisir des sociétés HLM « qui savent faire ».

D. Michaud revient sur l'absence de services de proximité, de commerces, d'espaces dédiés aux enfants.

F. Pelletant répond qu'une emprise a été réservée en haut de l'avenue Boillot, initialement pour y construire une salle polyvalente, plus généralement un *équipement public*. Il estime qu'il faut attendre de savoir quel type de population sera accueillie, afin d'adapter les services de proximité aux besoins de cette population. L'emprise réservée pourrait par exemple accueillir plutôt une crèche qu'une salle polyvalente.

F. Pelletant conteste le contenu d'un tract distribué dans les boîtes des riverains de l'avenue Boillot : il explique que les 80 logements programmés au bas de l'avenue Boillot dont il est question dans ce tract sont en fait la justification fournie par la commune à l'administration dans sa DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) pour pouvoir acquérir les biens situés au bas de l'avenue Boillot, mais que ce programme n'a jamais eu de réalité [... !!]. Il dit qu'il n'y a aucun programme immobilier prévu à cet endroit-là.

D. Michaud : « *Vous ne pouvez pas contester que vous êtes en train de construire une cité dortoir de l'autre côté de la RN 20* ».

F. Pelletant reprend ses arguments précédents [...] et invite tous les riverains présents dans la salle à prendre RV avec Pascal Waill s'ils ont des inquiétudes.
